

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Pays de la Loire

### Avis de la commission espèces – habitats

Le nombre de votants est de : 12 membres  
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement

Date de la réunion : 09/07/2020	Avis avec rapporteur	Objet : avis sur une DEP 49 concernant le projet d'aménagement du centre bourg de La Meignanne N° de projet Onagre : 2020-04-33x-00465	Avis : <b>Favorable avec réserves</b>
------------------------------------	----------------------	---	--

Le projet concerne l'aménagement du bourg de la Meignanne en Maine-et-Loire.

Le CSRPN s'interroge sur la fréquentation humaine autour de la tour à Hirondelle rustique installée dans un jardin public. Bien que l'endroit soit décrit comme discret et peu fréquenté, il serait sans doute plus opportun de l'installer dans un autre endroit public à proximité, en bordure d'étang, décrit comme grillagé.

Même avec une tranquillité assurée, le CSRPN s'interroge sur l'efficacité de la tour, car ce type d'équipement montre ailleurs en France ou à l'étranger des résultats très variables. Il regrette que les nouveaux bâtiments n'aient pas prévu en amont de leur conception avec les architectes, des emplacements intégrés favorables à la reproduction de l'Hirondelle rustique. Le pétitionnaire indique que la découverte des nids d'hirondelles est tardive dans la mise en œuvre de l'opération d'aménagement et qu'il n'était plus possible de faire ces choix.

Le CSRPN préférerait des nichoirs à chiroptères en béton-bois plus solides dans le temps que les modèles proposés dans le dossier. De plus, il indique que l'espace intérieur doit être plus large que les 12 mm actuels pour être favorable à l'Oreillard gris. Il demande de s'assurer qu'il existe des accès dans les combles de l'église pour les chiroptères.

#### En conclusion, il est proposé un avis favorable avec réserves :

- prévoir un panneau d'information à proximité de la tour à Hirondelle rustique pour informer sur son objet et demander au respect de sa quiétude ;
- suivre sa colonisation pendant 6 ans ;
- changer le modèle de nichoir à Chiroptères pour être favorable à l'Oreillard gris et de les choisir dans un matériau en bois-béton plus solide dans le temps.

#### Vote :

- Favorable avec réserves : 12
- Abstention : 0
- Défavorable : 0

Date de signature : 18/07/2020

L'animateur de la commission espèces-habitats

Jean-Guy Robin

